



Manuel d'utilisation ***pour armoire de sécurité***



Modèle 792+E



SOMMAIRE

1.	Description / Utilisation	Page 2
2.	Caractéristiques techniques	Page 2
3.	Installation et mise en service	Page 3
4.	Équipements intérieurs	Page 5
5.	Stockage	Page 5
6.	Ventilation	Page 6
7.	Contrôles de sécurité	Page 7
8.	Pièces détachées	Page 8
9.	Recyclage	Page 8
10.	Garantie	Page 8
11.	Fiche de contrôles pour l'utilisateur	Page 10



1. DESCRIPTION / UTILISATION

Les produits inflammables et/ou explosifs doivent être stockés dans des armoires de sécurité. Les armoires EN 14470-1 disposent d'une résistance au feu permettant de protéger les produits d'un éventuel incendie. Nous proposons des résistances au feu de 30, 60 ou 90 minutes ; les 30 et 90 minutes étant également disponibles en armoires compartimentées pour le stockage de différents types de produits chimiques.

Les armoires anti-feu 90 minutes sont conformes à la norme EN 14470-1 et ont été testées avec succès jusqu'à 105 minutes. Elles permettent de stocker vos produits inflammables en toute sécurité, et de retarder la propagation de l'incendie dans l'armoire en attendant l'intervention des secours.

2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Conformité :

- Testées et homologuées 90 minutes à la norme EN 14470-1 (04/2004) et EN 1363/1 (06/2000)
- Testées et homologuées 10 minutes à la norme FM 6050 (Factory Mutual International)
- Pictogrammes normalisés conformes aux normes ISO 3864 et ISO 7010, à la directive 92/58/CEE et à la norme EN 14470-1 (04/2004) et aux spécifications FM.

Caractéristiques techniques :

- Résistance au feu de 105 minutes selon la courbe normalisée ISO 834
- Construction double paroi avec parois extérieures en acier 12/10^e, recouvertes de peinture époxy blanche RAL 9010 et parois intérieures en mélaminé blanc RAL 9010
- Pictogrammes normalisés fournis, selon la norme ISO 3864 et EN 14470-1
- Fermeture à clef
- Orifices de ventilation avec sortie de ventilation diamètre 100 mm pour un raccordement éventuel
- Conduits de ventilation avec système thermo-fusible permettant d'isoler le contenu de l'armoire en cas d'incendie
- Joints de porte thermo-dilatants
- Portes à fermeture automatique
- Système de maintien des portes en position ouverte avec fermeture automatique thermo-réglée à 47°C
- Point de fixation pour mise à la terre
- Dimensions extérieures : H 630 x L 1137 x P 570 mm
- Dimensions intérieures : H 420 x L 1000 x P 285 mm
- Capacité de stockage : 60 litres
- Poids : 213 KG

3. INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

Installation

L'armoire doit être installée sur une surface parfaitement plane et pouvant supporter le poids de celle-ci en pleine charge.

Veillez à ce que l'ensemble de l'armoire soit correctement calé afin que l'armoire ne puisse pas basculer et que le système de fermeture automatique des portes fonctionne correctement (ce système est vérifié avant l'expédition). Les éventuelles mises à niveau et le calage sont à effectuer par l'utilisateur.

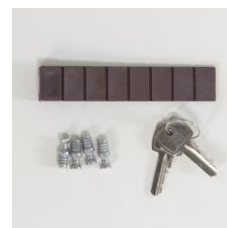
La mise à niveau correcte de l'armoire doit supprimer toute déformation du bâti, permettre aux portes d'être strictement parallèles par rapport au bâti et supprimer tout frottement des portes sur le cadre de l'armoire.

Le lieu d'installation de votre armoire doit garantir :

- Que celle-ci ne soit pas exposée de façon directe ou indirecte à une quelconque source de chaleur.
- Que celle-ci soit à l'abri de l'humidité et que la température ambiante dans le lieu où elle est située ne soit pas inférieure à -5°C et supérieure à +40°C.

Afin de caler l'armoire, il y a lieu d'utiliser les petites cales de couleur marron fournies avec votre armoire.

Voir photo ci-contre.



Une fois l'armoire correctement calée, il y a lieu de mettre en place la plinthe en bas de l'armoire. La plinthe est livrée à l'intérieur de l'armoire et permet de cacher le socle de l'armoire.

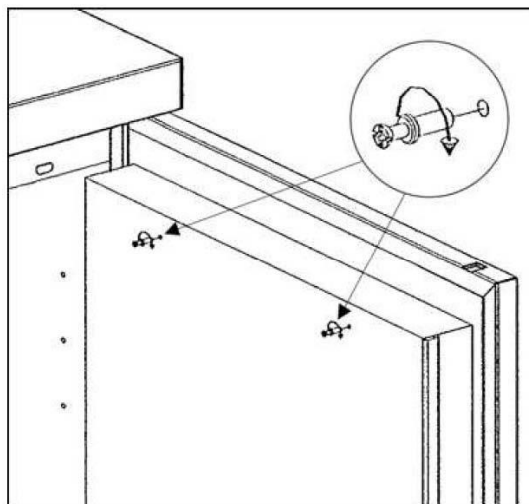
Elle se glisse en façade jusqu'à être en contact avec les pieds de l'armoire. Le joint doit être sur le dessus.

Voir photo ci-contre.

Pour retirer la plinthe, il suffit de tirer sur les deux côtés.



Une fois votre armoire correctement calée, il convient de fixer les petits tétons sur les portes en les visant dans le sens des aiguilles d'une montre. Reportez-vous au schéma ci-dessous :



Transport et manutention

L'armoire de sécurité que vous venez de recevoir a été protégée et transportée dans des conditions optimales afin qu'elle soit préservée de toute altération due au transport.

L'armoire de sécurité doit être soulevée uniquement par le bas à l'aide d'un moyen approprié (ventouse, sangle...). Elle doit être transportée en position verticale et ne doit en aucun cas être couchée. Il est impératif d'éviter de l'incliner lorsqu'elle est soulevée et transportée. En effet, ceci peut provoquer des dommages pouvant altérer le bon fonctionnement des systèmes de sécurité équipant l'armoire.

D'autre part, si cette armoire doit être déplacée, il est impératif qu'elle soit placée sur une palette et sanglée afin d'éviter toute chute.

Cette armoire est fournie avec deux roulettes de mise en place à l'arrière de l'armoire. Il convient de soulever la partie avant de l'armoire, puis de la pousser pour la déplacer à l'aide des roulettes.

Mise en service

Après avoir déballé l'armoire, vérifiez que vous avez bien reçu un jeu de 2 clefs faisant fonctionner la serrure.

Votre armoire de sécurité doit être installée, utilisée et maintenue de façon à garantir la protection des utilisateurs.

Portes battantes

Les portes battantes s'ouvrent en tirant la poignée vers soi. Le système de fermeture automatique permet aux portes de se refermer systématiquement après chaque utilisation, si le dispositif de blocage des portes n'est pas enclenché.



Mécanisme du ferme-porte

Le mécanisme du ferme-porte est préréglé en usine à température ambiante dans les conditions de la norme. En cas de variation importante de la température, le comportement de ce dernier peut changer.

Si l'armoire est livrée en été ou en hiver, une période d'adaptation à la température ambiante peut-être nécessaire. Celle-ci peut alors prendre jusqu'à 12 heures.

Dispositif de blocage des portes

Le dispositif de blocage des portes permet le maintien des portes en position ouverte, pendant une durée indéterminée. Ceci permet une manipulation des produits en toute sécurité.

Si la température ambiante dépasse les 47° C, la porte maintenue en position ouverte est alors débloquée et elle se referme automatiquement.

Il est impératif, pour une question de sécurité, de ne pas entraver la bonne fermeture des portes par un objet et de maintenir les portes fermées en cas de non utilisation de l'armoire.

4. ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS

L'armoire est fournie en standard avec 1 étagère de rétention et 1 bac de rétention.

L'étagère doit être fixée à la hauteur choisie en réglant les taquets sur les crémaillères prévues à cet effet. Chaque étagère doit impérativement reposer sur 4 taquets et doit être fixée à l'aide des vis prévues à cet effet afin d'éviter toute basculement accidentel (une mise en place standard peut être effectuée en USINE sur votre demande avant la livraison du matériel). Veillez à ne pas dépasser la charge admissible par étagère de 50 KG. L'étagère a une capacité de rétention de 12 litres.

Le bac de rétention doit être positionné en bas de votre armoire. Dans la mesure où vous souhaiteriez l'utiliser comme espace de stockage, vous devez impérativement y placer, au préalable, un caillebotis correspondant à votre bac de rétention (référence C2 en option). Le bac a une capacité de rétention de 41 litres.

Attention, le positionnement d'un caillebotis diminue la capacité de rétention totale de votre bac. Le volume de votre bac de rétention est réduit d'environ 6 litres.

5. STOCKAGE

Cette armoire est exclusivement destinée au stockage de produits inflammables dans des récipients de sécurité fermés. Elle ne doit en aucun cas servir au stockage de produits corrosifs.

Nous vous rappelons que le stockage de produits corrosifs peut altérer le bon fonctionnement des armoires de sécurité. D'autre part, nous vous rappelons que les dommages dus à une mauvaise utilisation de l'armoire et en particulier à la corrosion ne sont pas couverts par notre garantie constructeur.

6. VENTILATION

Il y a lieu avant tout chose de retirer les bouchons de couleur rouge emboîtés sur les deux orifices de ventilation de l'armoire.

Pour évacuer les vapeurs, il y a lieu de raccorder le manchon repéré par une flèche de couleur rouge portant l'indication « OUT ». L'entrée de la ventilation est repérée par une flèche de couleur verte portant l'indication « IN ».

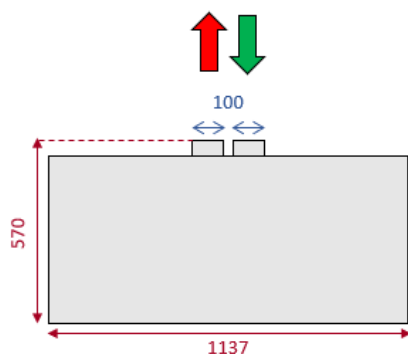
Nous vous recommandons de raccorder votre armoire de sécurité à un système de ventilation forcée afin d'évacuer les éventuelles vapeurs contenues dans celle-ci (veuillez contacter votre revendeur habituel pour toutes questions à ce sujet).

Le renouvellement d'air doit être d'au moins 10 fois le volume de l'armoire par heure, porte(s) fermée(s). De plus, il y a lieu de s'assurer que la ventilation forcée fonctionne 24 heures sur 24 sans aucune interruption.

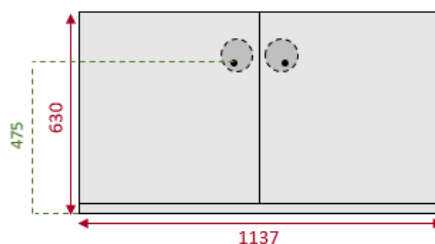
Raccordement à un système de ventilation

L'entrée et la sortie de ventilation sont situées au dos de l'armoire. Voir le schéma ci-dessous.

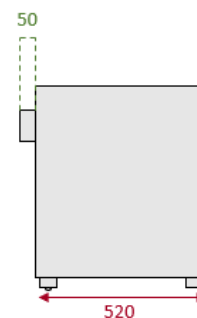
Référence 792+E Échelle 1 : 15 Unité de mesure : mm Date : 02/10/2019	 TRIONYX 138 avenue Henri Barbusse 92140 CLAMART Tél : 01 46 45 80 00 TRIONYX se réserve le droit de modifier les caractéristiques techniques sans préavis.
---	---



VUE DU DESSUS



VUE DE FACE



VUE DE COTE



Comment choisir un caisson de ventilation / un caisson de filtration ?

Les caissons de ventilation sont reliés à l'armoire à l'aide d'un kit de raccordement (comportant un manchon de raccordement, deux colliers de serrage et un mètre de gaine flexible) ; le ventilateur inclus dans ce caisson permet d'aspirer les vapeurs toxiques contenues dans l'armoire, et de les rejeter à l'extérieur de l'établissement à l'aide d'une extraction en toiture ou au mur.

Si vous n'avez pas la possibilité de rejeter les vapeurs en extérieur, il faudra alors vous diriger vers un caisson de filtration.

Les caissons de filtration sont équipés d'un filtre à charbon actif permettant de purifier les vapeurs toxiques dans l'enceinte du caisson, et de les rejeter dans la pièce de manière saine.

Les caissons de filtration sont livrés avec un filtre à charbon actif, qu'il y a lieu de changer une fois tous les ans.

N'hésitez pas à contacter votre revendeur habituel pour tout complément d'information concernant la mise en place d'un système de ventilation.

Fonctionnement sans ventilation forcée

Il est possible que votre armoire de sécurité fonctionne sans ventilation. Cependant, votre armoire devra être placée dans un local disposant de sa propre ventilation forcée (au moins 5 fois le volume du local par heure).

L'armoire en elle-même et le rayon de 2,5 mètres situé autour de celle-ci constituent une zone de danger exposée aux explosions.

D'autre part, si le système de ventilation de votre armoire n'est pas en fonctionnement, vous devez impérativement l'indiquer, en apposant une étiquette indiquant « Armoire non reliée à une ventilation forcée », sur une des portes (non fournie).

7. CONTROLES DE SECURITE

L'armoire de sécurité est un élément de sécurité à part entière. Afin de garantir sa parfaite efficacité, il y a lieu de vérifier régulièrement ce matériel.

Contrôles de sécurité quotidiens :

- Vérifiez si des produits (liquides, poudres...) ont coulé sur les étagères ou ont été récupérés dans le bac de rétention. Si c'est le cas, ces derniers doivent être vidés et nettoyés dans les meilleurs délais à l'aide d'un matériel adapté (tapis absorbant...).
- Vérifiez que l'armoire ne présente aucune trace de corrosion.
- Vérifiez que l'armoire ne présente pas de dommages mécaniques.
- Vérifiez la bonne fermeture des portes.
- Vérifiez le bon fonctionnement de la serrure.



Contrôles de sécurité mensuels :

- Vérifiez la bonne ouverture et fermeture des portes.
- Vérifiez le bon fonctionnement du système de ventilation à l'aide, par exemple, d'un morceau de papier (*uniquement dans la mesure où votre armoire est reliée à un système de ventilation forcée*).

8. PIECES DETACHEES

Éléments :

- Joints thermo-dilatants : *Nous contacter*
- Poignée de porte : *Nous contacter*
- Serrure + clefs : *Nous contacter*
- Taquets de maintien des étagères : *Nous contacter*
- Pictogramme normalisé : Référence **PICTOEN**
- Système de maintien des portes en position ouverte : *Nous contacter*
- Mécanisme complet du ferme-porte : *Nous contacter*
- Etagère de rétention : Référence **E2**
- Bac de rétention : Référence **B2**

9. RECYCLAGE

L'armoire de sécurité peut être entièrement démontée. Les divers éléments la composant tels que le métal... peuvent être éliminés séparément en vue d'un éventuel recyclage. Veuillez respecter à ce propos, les dispositions nationales et locales en matière d'élimination des déchets. De par leur nature, les différents éléments de votre armoire ne doivent en aucun cas être mélangés aux ordures ménagères.

10. GARANTIE

Votre armoire de sécurité est garantie pour une période de 12 mois contre tout vice de fabrication et dans les conditions normales d'utilisation, à compter de la date indiquée sur le bon de livraison.

Notre garantie s'applique exclusivement en cas de défectuosité provenant d'un vice de conception ou d'un vice caché. La présente garantie couvre exclusivement le remplacement des matériels ou des pièces reconnues défectueuses par nos services qualité et technique, seuls qualifiés pour en juger. Elle est strictement limitée à la réparation de l'appareil dans nos ateliers.

Les pièces détachées sont garanties 3 mois après leur mise en place.

La présente garantie ne pourra être mise en œuvre dans les cas suivants :

- Le matériel n'est pas stocké, utilisé ou entretenu par l'utilisateur conformément aux usages
- En cas de détérioration du matériel par l'utilisateur ou un tiers



- Le matériel a subi une modification ou une réparation par l'utilisateur ou un tiers sans notre accord écrit au préalable
- En cas de mauvaise utilisation du matériel
- En cas d'usure normale du produit
- En cas de mauvaise installation du matériel
- En cas de dommages causés par la corrosion.

La mise en œuvre de la garantie n'aura pas pour effet d'en proroger la durée. Notre garantie cesse de plein droit dès lors que l'acheteur ne nous a pas averti du défaut constaté dans un délai de 7 jours à partir de sa découverte, date qu'il lui incombe de prouver.

